

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

31 août 2016

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi trente-et-unième jour du mois d'août deux mille seize (31-08-2016) à compter de quinze heures (15 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
  - Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
  - Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
  - Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
  - Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
  - Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
  - Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
  - Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives sont absents;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet;

Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 15 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 16-08-139

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du règlement 2016-165 édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

- Projet de règlement 2016-166 modifiant le règlement 2012-155 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;
- Adoption de la politique FLI/FLS;
- Autorisation de signature d'un avenant à l'entente MESI-2016-2019;
- Fonds de développement du territoire :
  - a) Plan d'action;
  - b) Adoption de la politique d'investissement;
  - c) Présentation de la grille d'analyse pondérée;
- Adoption du plan d'action 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- Dossier PIIRL;
- Loi 106 sur les hydrocarbures;
- Varia :
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-165 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-165 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

CONSIDÉRANT que le 9 août 2005 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC de Mékinac a fixé par la résolution n° 15-02-15, le 18 février 2015 comme étant la date du début des travaux d'élaboration et de révision du PGMR conjoint avec les Villes de Shawinigan et Trois-Rivières et les MRC de Maskinongé et des Chénoux;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC de Mékinac, a adopté le 21 octobre 2015 par sa résolution n°15-10-129, son projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC de Mékinac a tenu ses séances de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

CONSIDÉRANT que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis, le 20 août 2016, un avis quant à la conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015, du projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint de la MRC de Mékinac avec les Villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que les MRC de Maskinongé et Des Chenaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, conformément aux dispositions de la loi;

Re 16-08-140

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac décrète ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 et ses annexes tels que déclarés conformes par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sont adoptés.
3. Le document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Mékinac conjoint avec les Villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que les MRC de Maskinongé et Des Chenaux, et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.
4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

- Adopté à l'unanimité -

**PROJET DE RÈGLEMENT 2016-166 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-155 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC**

Monsieur Claude Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier dépose un projet de règlement qui sera adopté à la prochaine séance ordinaire, tel que stipulé par le projet de loi 83, 2016, c.17, sanctionnée le 10 juin 2016.

**ADOPTION DE LA POLITIQUE FLI/FLS**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À L'ENTENTE MESI-2016-2019**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'avenant concernant l'entente MESI-2016-2019 lié au contrat de prêt conclu dans le cadre du FLI;

CONSIDÉRANT que cet avenant permet un report de 4 ans de la date du début de la période de remboursement du prêt;

Re 16-08-141

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet à signer l'avenant à l'entente MESI-2016-2019.

- Adopté à l'unanimité -

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**a) PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT le dépôt du résultat des forums tenues au printemps 2016, suivi du lac à l'épaule du Conseil de la MRC de Mékinac du 5 juillet 2016;

CONSIDÉRANT les paramètres du Fonds de développement du territoire (FDT), tel que spécifié dans l'entente entre la MRC et le MAMOT;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les priorités d'intervention du territoire de la MRC de Mékinac, pour 2016-2019;

Re 16-08-142

EN CONSÉQUENCE, monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le plan d'action, tel que préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT, incluant les priorités d'interventions suivantes pour 2016-2019 :

- Développer les opportunités du tourisme rural et accroître la valeur économique de l'activité touristique dans la MRC de Mékinac (inclure agrotourisme /équestre);
- Favoriser l'attraction de nouvelles familles et la rétention des résidents actuels dont reconnaître et consolider ce qui se fait sur le territoire en matière de développement communautaire;
- Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;
- Favoriser le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC de Mékinac
- Avoir une couverture cellulaire et internet haute vitesse dans tout Mékinac;

- Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique;

et que celui-ci soit présenté aux participants des forums du printemps et aux partenaires du milieu.

Il est convenu que les partenaires indiqués au plan seront sollicités pour compléter l'annexe du plan d'action, qui comprendra plus de précisions sur les actions inscrites (phases réalisées, en cours et à venir) avec un échéancier et une évaluation des investissements requis.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, se présente à 16h.

### **b) ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

CONSIDÉRANT le plan d'action du FDT adopté par le conseil de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser le cadre de la politique d'investissement afin de préciser les paramètres à être pris en compte par le comité de recommandations FDT;

CONSIDÉRANT la présentation de madame Julie Robillard eu égard à la politique modifiée;

Re 16-08-143

EN CONSÉQUENCE, monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'adopter la nouvelle politique d'investissement (août 2016), tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

### **c) PRÉSENTATION DE LA GRILLE D'ANALYSE PONDÉRÉE**

Les membres du Conseil prennent en considération une grille d'analyse qui sera utilisée par le comité de recommandations du FDT en collaboration avec madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT.

### **ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2016-2017 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire;

CONSIDÉRANT que le PADF permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur*

*l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multi-usage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC et villes de la Mauricie ont désigné l'Agglomération de La Tuque comme étant la délégataire pour la gestion du PDAF et que le conseil d'Agglomération de la Tuque a mandaté la Corporation de développement durable du Haut-St-Maurice pour la gestion dudit programme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a accepté, par sa résolution 16-08-131 le dépôt du rapport d'activités 2015-2016 et que par sa résolution 16-06-100, elle a accepté les projets présentés pour un budget de 521 726 \$ pour la Mauricie pour 2016-2017;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan d'action 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts;

Re 16-08-144

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'approuver le plan d'actions 2016-2017, tel que rédigé par la Corporation de développement durable du Haut-St-Maurice, et que les documents soient déposés à la direction régionale du ministère de la Forêt, de la faune et des parcs par la Ville de La Tuque. tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, quitte à 17h.

### **DOSSIER PIIRL**

Les membres du Conseil de la MRC de Mékinac discutent des différentes options à entreprendre face à la planification du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

Le plan a été certifié par Transport Québec en décembre 2015, après plusieurs demandes de modifications.

CONSIDÉRANT les problématiques relevées dans le cadre du PIIRL;

Re 16-08-145

EN CONSÉQUENCE, monsieur Daniel petit, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu de mandater monsieur Bernard Thompson, préfet, monsieur Claude Beaulieu, directeur général et monsieur Patrice Bédard, ingénieur à rencontrer monsieur Carl Bélanger, directeur régional au ministère des Transports au sujet des problématiques du PIIRL.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban quitte à 17h10.

## **LOI 106 SUR LES HYDROCARBURES**

Les membres du Conseil de la MRC de Mékinac prennent connaissance de diverses communications sur ce dossier.

## **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Re 16-08-146

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier